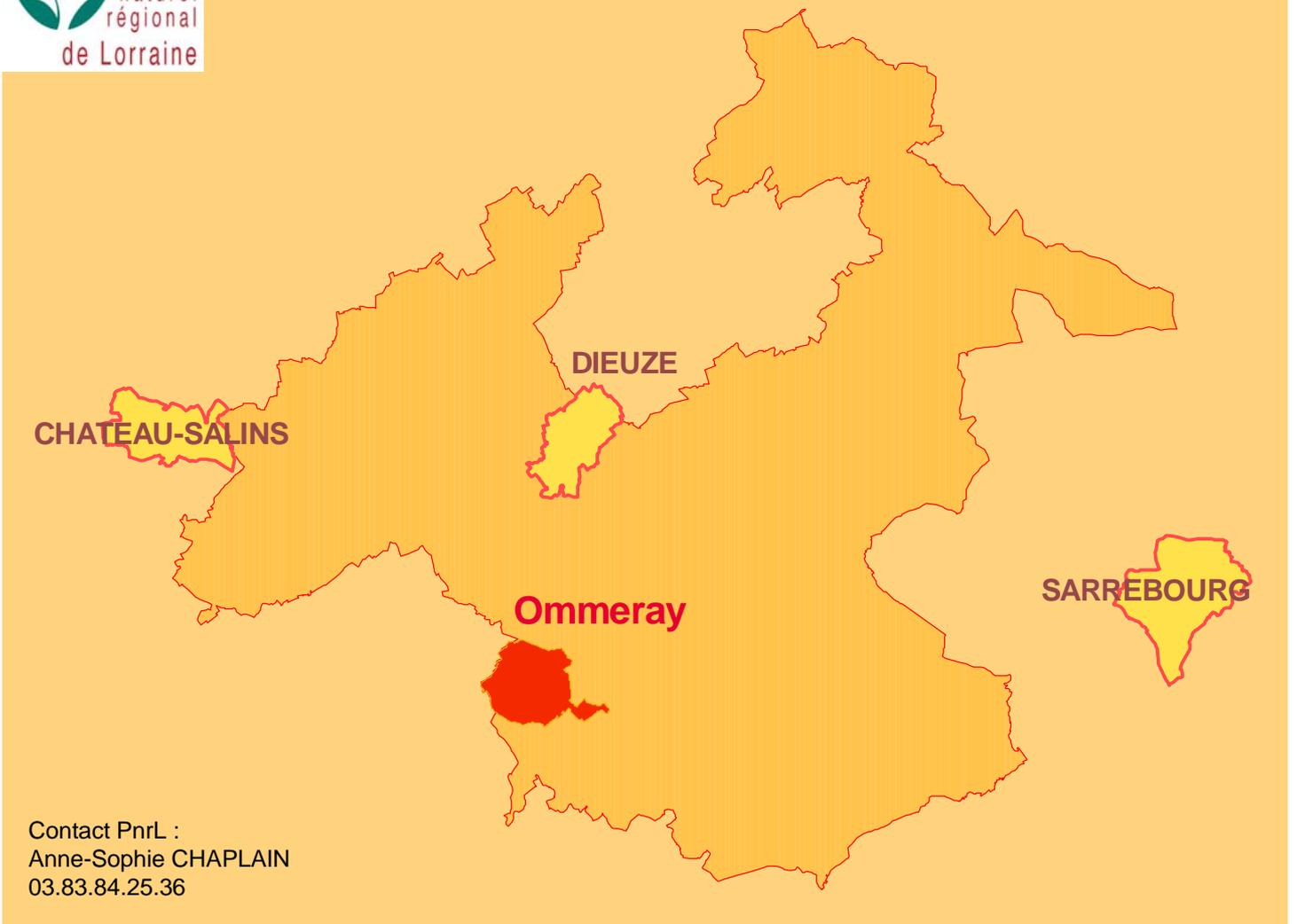




ATLAS COMMUNAL OMMERAY



Contact PnrL :
Anne-Sophie CHAPLAIN
03.83.84.25.36



Pie grièche écorcheur
Lanius collurio

Photo : J. Branciforti

Ophrys fuciflora
Ophrys bourdon

Photo : L. Godé

Lièvre commun
Lepus europaeus

Photo : J. Branciforti

Colchique d'Automne
Colchicum autumnale

Photo : AS. Chaplain

Représentation de la zone Est du PnrL,
des villes portes et de la commune d'Ommeray

Prairie
Ommeray

Photo : AS. Chaplain

Etang d'Ommeray
Ommeray

Photo : AS. Chaplain



Atlas communal

Parc naturel régional de Lorraine

Commune d'Ommeray

Prospection de terrain 2004

Synthèse et rédaction 2006

Stagiaire : Rémi Baille Mai-Juillet 2004

L'ATLAS COMMUNAL UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNE

Le Parc naturel régional de Lorraine a développé un programme ambitieux d'analyse environnementale pour chaque commune de son territoire :

L'Atlas communal

Riche d'une expérience de plus de 10 ans, cet outil pratique s'est perfectionné et permet aujourd'hui d'accompagner efficacement les communes du Parc vers un aménagement durable de leur territoire.

Pourquoi un Atlas communal ?

→ Le but de cet outil est d'apporter à la commune la connaissance fine de son territoire au niveau écologique :

- * **connaissance des milieux**
- * **connaissance des espèces**
- * **connaissance des périmètres réglementaires**
- * **diagnostic écologique**

Dans un effort de lisibilité, c'est une lecture cartographique de votre territoire qui a été choisie ce qui permet à la fois de synthétiser les informations récoltées sur la commune mais aussi de les analyser et réaliser un diagnostic écologique. Les différentes cartes commentées sont présentées dans la première partie du document, la seconde partie est consacrée à des descriptions plus précises des espèces, milieux, périmètres...

→ Mieux informé par le biais de votre atlas, le Parc souhaite également que ce document vous aide à prendre conscience de la qualité et de la sensibilité de votre territoire ou plus simplement de satisfaire votre curiosité, comme celle de vos habitants.

Son utilisation ...

Outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire

L'Atlas communal apporte aux élus, aménageurs et tout autre utilisateur de l'espace communal, les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de documents d'urbanisme (PLU ou carte communal) de remembrement ou autre aménagement (déviation routière,...). Il s'agit là d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire du Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation

Exemple ...

L'atlas communal est un **outil essentiel** dans la réalisation du « Porter à connaissance » 1^{ère} étape de la procédure d'élaboration du PLU ou de la carte communal, il servira ensuite tout au long de la réalisation du document d'urbanisme.

UN OUTIL PLEBISCITE

95% des maires sont satisfaits
84% le jugent utile en matière d'aménagement du territoire
97% le jugent utile en matière de connaissance et de sensibilisation sur le patrimoine naturel

Résultats de l'enquête réalisée par le Parc en 2004 auprès de 69 communes ayant reçu l'Atlas communal

Outil de préservation des milieux naturels

Le diagnostic environnemental apporté par l'Atlas communal, permet d'identifier les zones d'intérêts écologiques mais aussi les différentes menaces pouvant exister sur votre commune.

Il existe différents moyens pour protéger et gérer ce patrimoine naturel que l'ont transmettra aux générations futures. Dans une volonté commune de participer à la préservation des richesses naturelles, le Parc peut vous accompagner dans vos projets par :

- ▶ la recherche de financements
- ▶ le montage de dossiers
- ▶ un appui technique

Exemple ...

Des techniques de « renaturation » ont été employées sur des secteurs dégradés ou ayant perdu leur intérêt fonctionnel.

Dans ce cadre de nombreuses haies ont été replantées sur le territoire du Parc.

D'autres cas ont abouti à la maîtrise foncière communale de milieux très menacés ou à grande valeur écologique permettant la mise en place d'une gestion écologique du territoire concerné.

Sa réalisation ...

Cet outil nécessite 3 phases principales de travail :

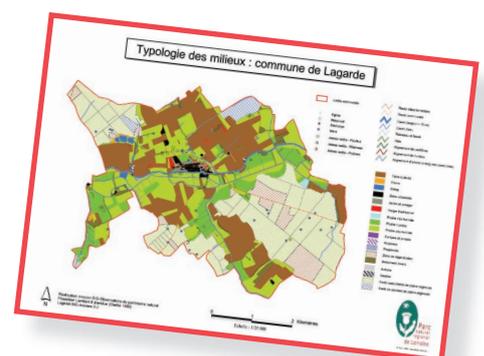
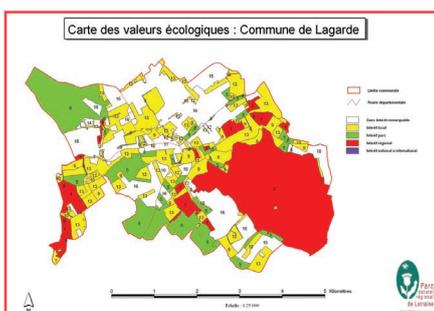


▶ Les prospections de terrain :

Des inventaires de la faune et de la flore sont réalisés d'avril à août par des étudiants stagiaires, encadrés par des chargés de mission du Parc, ou par des bureaux d'études. Ces prospections sont complétées par une étude bibliographique des connaissances existantes sur le territoire d'étude.

▶ La cartographie du territoire communal :

Une lecture précise de l'occupation du sol du ban communal aboutit à la réalisation de cartographies thématiques.



▶ Le diagnostic écologique :

Une synthèse des données écologiques et cartographiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes entités communales.

L'atlas communal c'est aussi ...

Une source de documentation pour les **scolaires**

120 stagiaires formés depuis 1993 par le PnrL

Un outil de sensibilisation les **habitants** au patrimoine naturel qui les entoure

PRESENTATION DU TERRITOIRE D'OMMERAY et de ses grandes caractéristiques écologiques

La commune d'Ommeray est située dans la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine, en bordure Sud Ouest du Pays des Etangs. Sa superficie est de 1012 hectares.

Le territoire de la commune d'Ommeray est principalement recouvert par des terres agricoles dont 60% sont cultivées et 30% sont prairiales. Le reste de la commune est occupé par un étang et quelques forêts et vergers.

Au niveau écologique, on peut distinguer 5 grands ensembles :

- **Les prairies.** Elles peuvent se distinguer en 3 groupes que sont :
 - Les prairies très humides
 - Les prairies humides
 - Les prairies peu humides

Sur la commune d'Ommeray ce sont les prairies peu humides qui dominent mais quelques zones humides sont à noter au lieu dit « Les Terres blanches » et le long du ruisseau « En dessous de la ville ».

Certaines de ses prairies accueillent une flore originale très intéressante avec de nombreuses orchidées comme l'Orchis bouffon et l'Ophrys abeille.

Ces prairies sont parfois longées par des haies qui apportent une diversité faunistique supplémentaire. On y rencontre couramment le Bruant jaune et le Moineau friquet mais elles abritent aussi de nombreux mammifères.



Haie à Ommeray – AS. Chaplain



Le Bruant jaune – J. Branciforti



L'Ophrys abeille – L. Godé

- L'Étang d'Ommeray

Cet étang situé en bordure Est de la commune, est un site remarquable pour la faune et la flore. De nombreux oiseaux viennent y passer l'hiver, d'autres arrivent au printemps.

La présence d'oiseaux remarquables comme le Butor étoilé et le Blongios nain, mais aussi d'amphibiens comme la Rainette verte et de plantes rares comme la Renoncule de Rion ont valu à cet étang la classification en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en 1981.



Etang d'Ommeray – AS. Chaplain



Blongios nain – AS. Chaplain



La Rainette verte - F. Reichert

- Les vergers :

La commune compte plusieurs petites zones de vergers majoritairement localisées au lieu dit « Haut des vignes » ou il existe d'ailleurs encore quelques pieds de vignes. Les autres vergers sont soit autour du village, soit au dessus « des Prés des Pâquis ».

Ces vergers, au-delà de leur intérêt paysager, sont le refuge d'insectes, de petits mammifères, d'oiseaux et aussi dans certains cas de plantes très intéressantes. Ainsi, on peut y rencontrer la Pie grièche écorcheur, la Mésange charbonnière, le Lièvre, ou la très jolie Ophrys frelon.



Pie grièche écorcheur – J. Branciforti



L'Ophrys frelon – L. Godé

- Les forêts :

La commune d'Ommeray est située sur deux bois que sont le « Bois chenal » et le « bois du Haut de la Croix ». La végétation qui y est rencontrée est banale, on y trouve des essences classiques comme le Chêne sessile, le Charme, le Hêtre et le Pin sylvestre. La végétation arbustive et herbacée est aussi commune avec le Camerisier à balai ou le Sceau de salomon.



Le Sceau de salomon - C. Dragone

Quant à la faune, elle est composée d'amphibiens avec le Triton alpestre, la Grenouille verte et la Grenouille rousse qui se reproduisent dans les mares temporaire. D'autres animaux forestiers sont à noter comme la Sitelle torchepot ou l'Ecureuil roux.



Grenouille rousse - F.Reichert

- Les cultures :

Les terres cultivées sont les milieux les plus représentés sur le ban communal. Ces milieux sont pauvres au niveau écologique, seuls quelques rapaces comme le Busard cendré, la Buse variable ou le Milan noir les fréquent.



Milan noir - A. Fossé



Les cultures d'ommeray - AS. Chaplain

Du fait de la coexistence de ces structures différentes, mais complémentaires, abritant de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont protégées, la commune d'Ommeray est écologiquement correcte.

Aussi, la gestion du patrimoine naturel de la commune passe par la conservation des espèces remarquables, mais aussi par la préservation des haies, des petits boisements au niveau des terres cultivées et des vergers traditionnels autour et dans le village. Des actions, comme la réimplantation de haies en limite de parcelles, permettraient la mise en valeur de l'espace agricole communal par son impact positif sur la biodiversité et sur le paysage. La réimplantation de haies est de plus une opération qui peut rentrer dans le programme de renaturation mené par le Parc naturel régional de Lorraine.

Ommeray dans le Parc naturel régional de Lorraine *La notion de corridor écologique*

Cette carte illustre la notion de **corridor écologique** ou réseau écologique, qui prend en compte les déplacements des espèces animales, et qui est essentielle pour appréhender les aspects environnementaux d'un territoire.

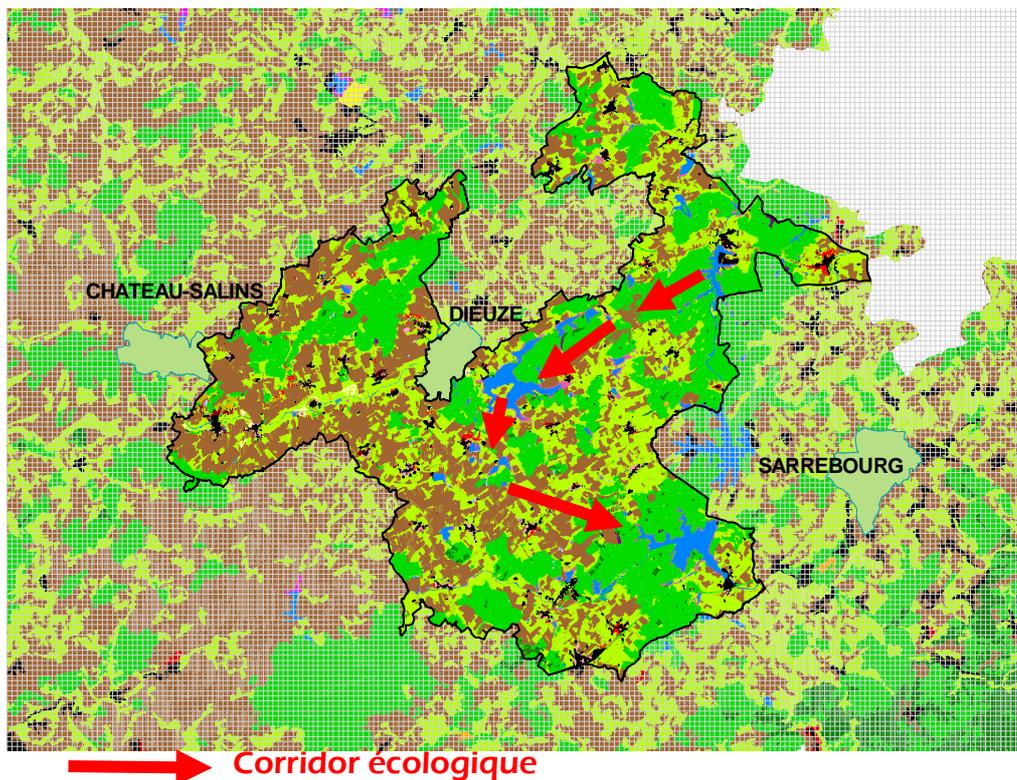
Dans la nature, **chaque espèce animale se déplace** soit de façon journalière dans un espace limité, soit de façon plus ponctuelle pour la reproduction, la nutrition ou la migration. Ces déplacements sont variables en fonction des besoins de l'espèce et de ses capacités locomotrices.

La multiplication d'infrastructures types autoroute, LGV, ... crée des obstacles à ces déplacements, les prendre en compte est donc essentiel dans toute démarche entraînant une modification du territoire.

Exemple :

Le pays des étangs abrite de nombreuses zones humides. Beaucoup d'oiseaux fréquentent ces étangs en hiver comme en été. Ils trouvent ici des sites de reproduction, des sites d'alimentation,...

Le mode de vie de beaucoup d'oiseaux d'eau nécessite la présence de plusieurs étangs dans un même secteur pour répondre à leurs besoins (nourriture, halte migratoire, reproduction, ...). Pour cela des connexions entre les étangs sont essentielles à leur survie, on dit qu'il existe un couloir entre ces milieux qui est aussi appelé : **corridor écologique**.

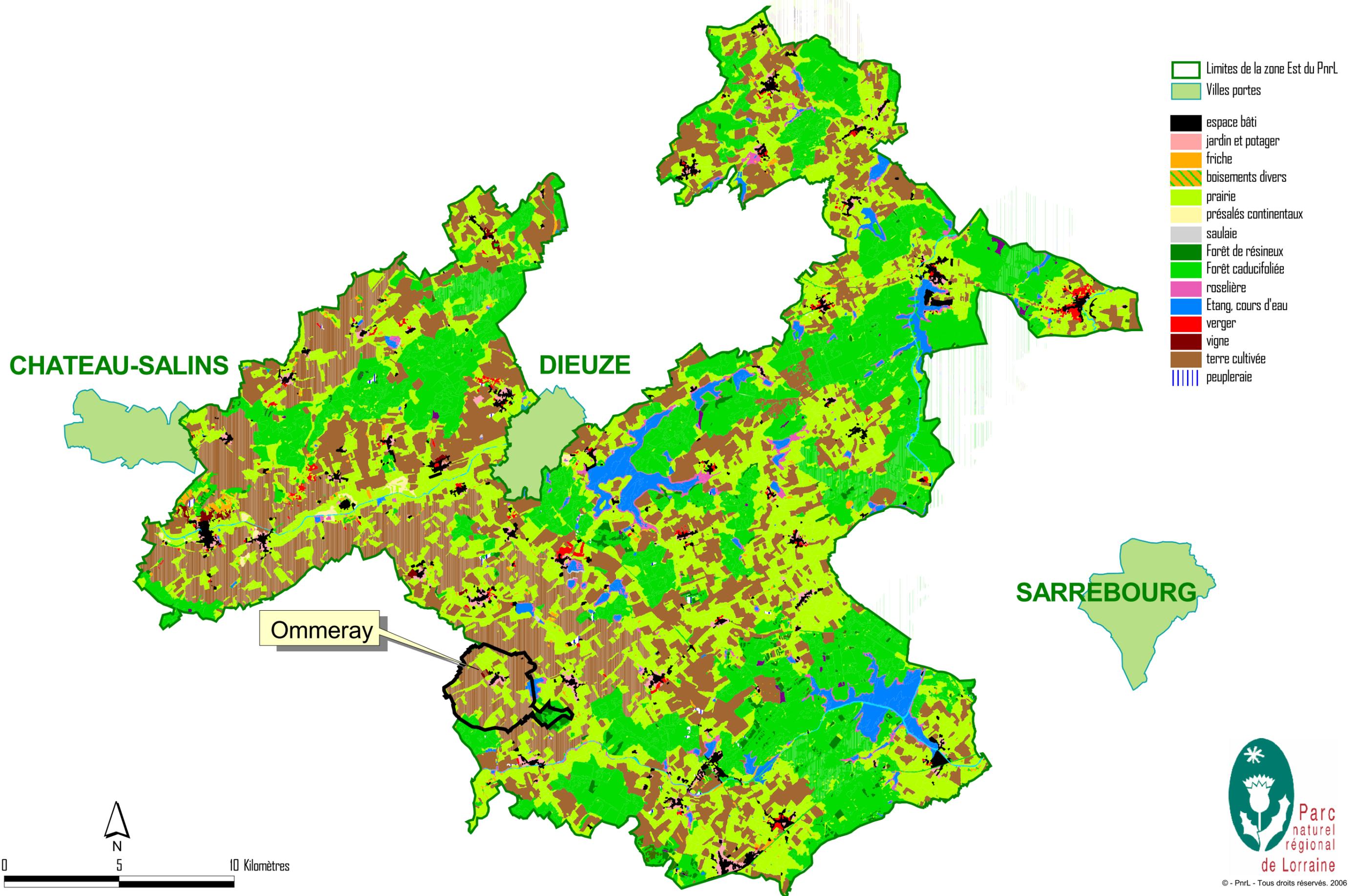


Comme l'illustre cet exemple, les connexions entre les milieux sont essentielles. Cette carte permettra de vous aider à appréhender cette notion.

Les corridors écologiques peuvent être appréhendés à différentes échelles. Ils seront explicités à l'échelle de la commune de Ommeray dans les cartes suivantes.

Occupation du sol de l'ensemble de la zone Est du PnrL

Résultats issus de l'interprétation d'images satellites SPOT IV 1999



Lecture de l'occupation du sol d'Ommeray

Cette carte d'occupation du sol est essentielle pour bien comprendre son territoire et ses enjeux. Elle est très utile notamment lors de la réalisation du rapport de présentation du document d'urbanisme de la commune.

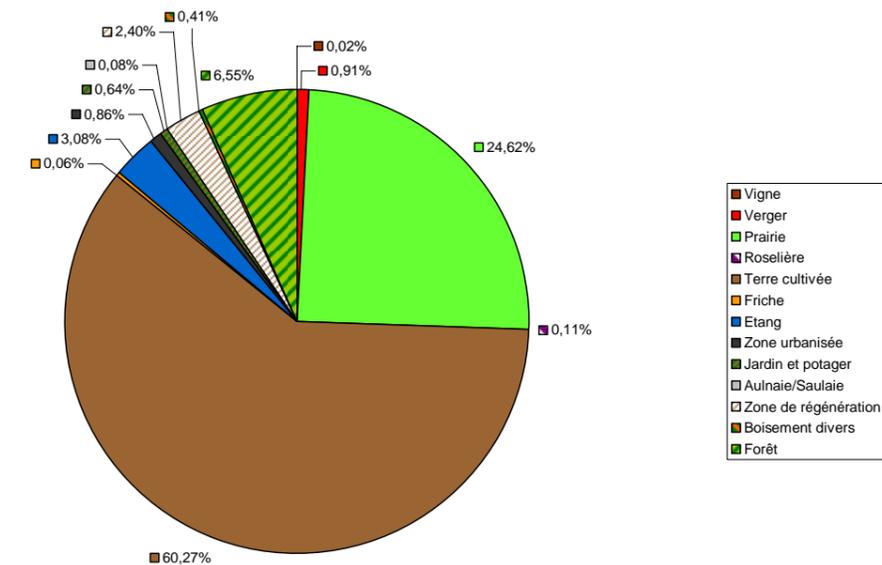
La lecture de cette carte nous apporte les informations suivantes :

Ce sont les **terres agricoles** qui dominent nettement le paysage communal puisqu'elles représentent **85%** de la surface totale d'Ommeray. Celles-ci sont réparties de la façon suivante : **60%** de terres cultivées et **25%** de prairies, localisée sur l'ensemble de la commune.

L'autre caractéristique du territoire est la présence de nombreux cours d'eau et de **l'étang** d'Ommeray entouré de sa roselière qui représente à lui seul, **3%** du ban communal.

Le village, quant à lui, est situé au centre du territoire et est entouré de jardins et de quelques vergers. A noter la présence de quelques autres vergers et vignes aux lieux-dits « le Haut des vignes » et « Les Prés des Pâquis ».

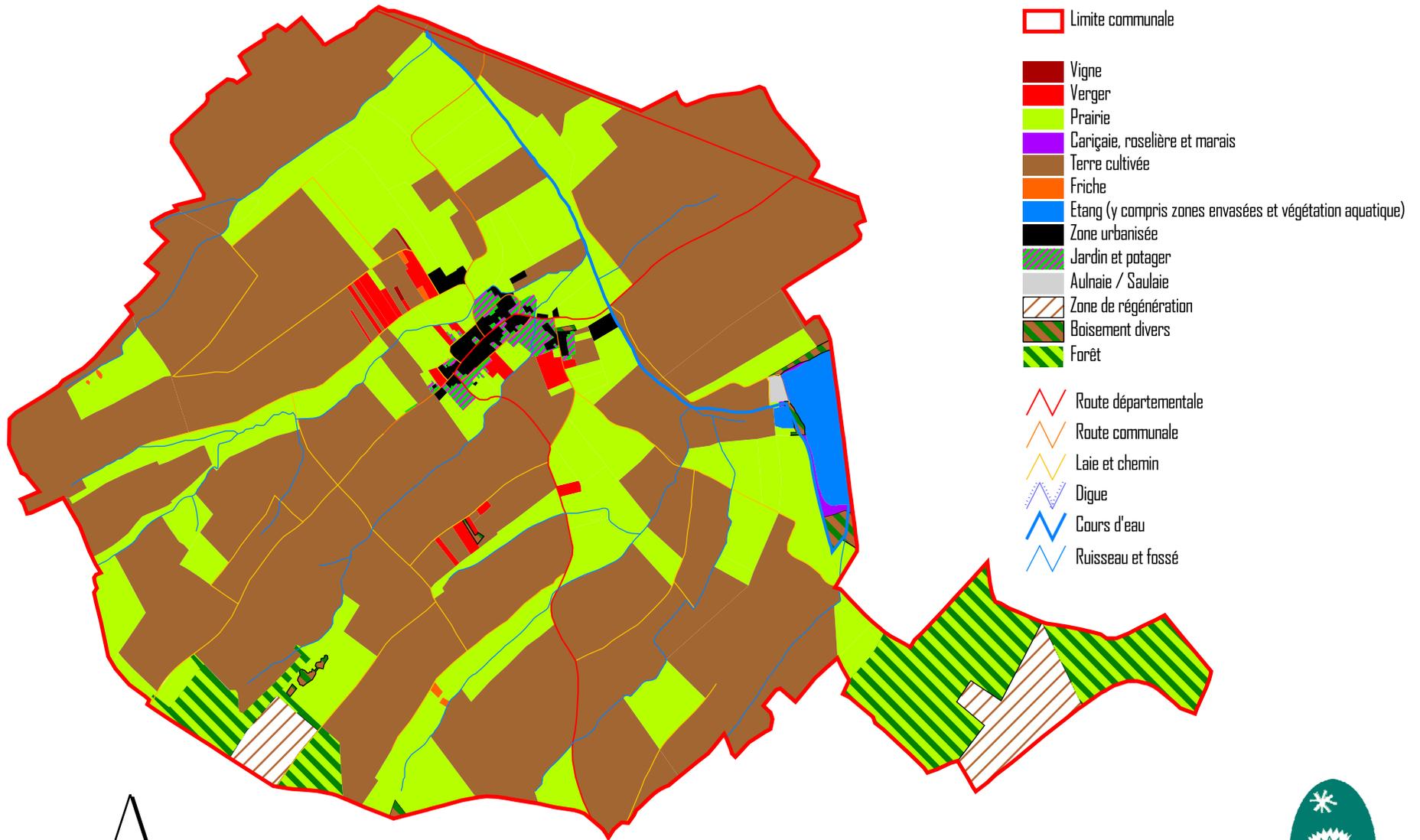
Enfin, **la forêt** est assez peu représentée sur le ban communal avec **6.5 %** du territoire.



D'après la carte de l'occupation du sol, on observe donc une commune avec une forte empreinte agricole. Avec des prairies situées principalement le long des cours d'eau.

Seule la partie la plus à l'est d'Ommeray se différencie du reste du ban communal, avec la présence de l'étang d'Ommeray, à cheval sur la commune de Bourdonnay, et plus au sud le Bois Chanal.

Occupation du sol : Commune d'Ommeray



Echelle : 1/25 000



Lecture de la carte de typologie des milieux

Cette carte appelée **typologie des milieux** complète celle de l'occupation des sols. Elle apporte de l'information supplémentaire comme :

- **Les structures végétales** (haies, arbres isolés, alignement le long des cours d'eau,...). Les plus intéressantes des points de vue environnemental ou paysager pourront être préservées via un classement en « éléments remarquables du paysage ». Ce classement n'a pas de conséquences sur l'entretien des arbres. Tous les travaux sur ces éléments de paysage sont alors soumis à une autorisation pour « installations et travaux divers (ITD) » délivrée par le maire ou l'état (L442-2 du CU). Cette disposition est possible avec ou sans document d'urbanisme.



Haie sur la commune de Zommange

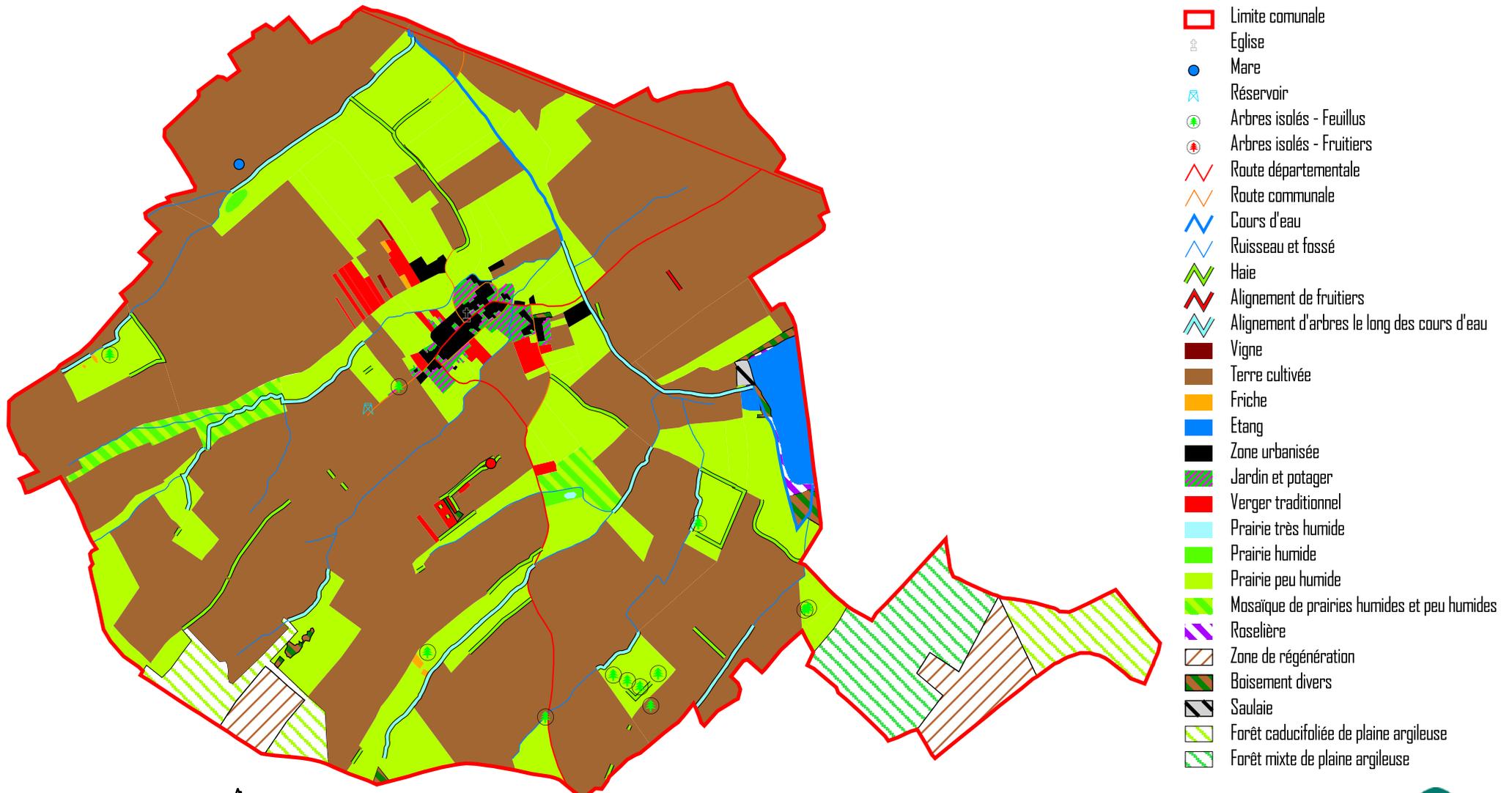
- **L'humidité des prairies**. Cette information est importante car cette caractéristique est souvent corrélée avec la qualité et la rareté de la flore rencontrée. En effet, les zones humides sont en forte régression au niveau national, la cause principale est l'intensification des pratiques agricoles et le recours souvent systématique au drainage. Ces milieux renferment une flore très particulière qui, par conséquent, décline elle aussi.
- **La présence de mares** en prairie ou en forêt. Comme pour le niveau hydrique des prairies ces milieux sont en danger ainsi que la faune et la flore qui y sont associées. Sur sollicitation des propriétaires, le Parc naturel régional de Lorraine a mis en place un programme de conseil (emplacement des haies, essences à choisir,...) et d'aide en matière de renaturation qui peut s'appliquer tant au niveau des mares que des haies.



Création d'une mare dans le cadre du programme renaturation

Contacts Parc
Service environnement :
03.83.84.25.10

Carte de typologie des milieux : commune d'Ommeray



- Limite comunale
- Eglise
- Mare
- Réservoir
- Arbres isolés - Feuillus
- Arbres isolés - Fruitiers
- Route départementale
- Route communale
- Cours d'eau
- Ruisseau et fossé
- Haie
- Alignement de fruitiers
- Alignement d'arbres le long des cours d'eau
- Vigne
- Terre cultivée
- Friche
- Etang
- Zone urbanisée
- Jardin et potager
- Verger traditionnel
- Prairie très humide
- Prairie humide
- Prairie peu humide
- Mosaïque de prairies humides et peu humides
- Roselière
- Zone de régénération
- Boisement divers
- Saulaie
- Forêt caducifoliée de plaine argileuse
- Forêt mixte de plaine argileuse



Echelle : 1/25 000



Lecture de la carte des périmètres et zones d'inventaires

Cette carte illustre tous les périmètres réglementaires concernant les milieux naturels qui existent sur votre commune.

La mise en place de ces périmètres est née de différents besoins en matière de protection des milieux naturels, chaque périmètre est soumis à une réglementation qui lui est propre.

En quelques mots :

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

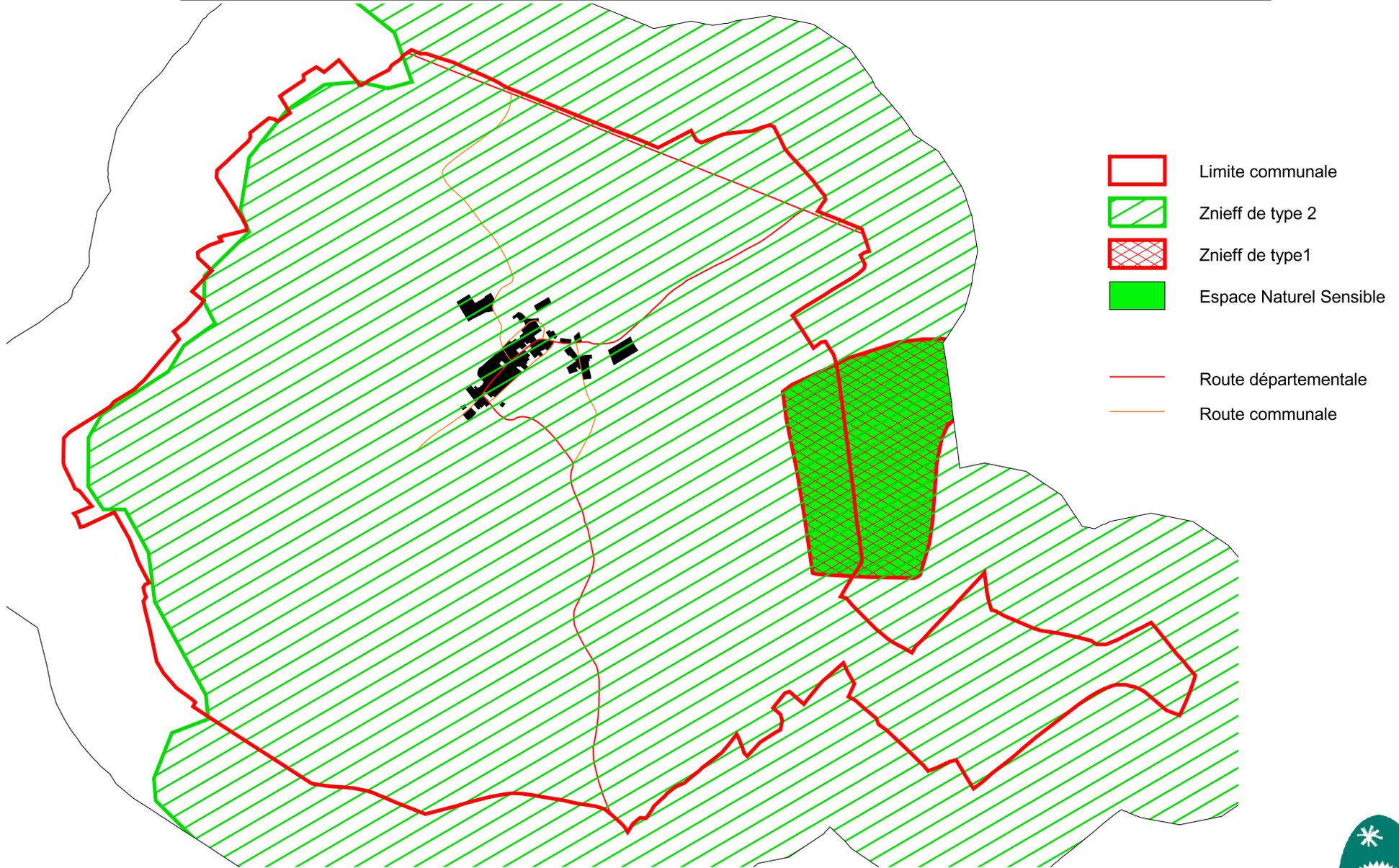
- *Naissance* : 1982 initié par le Ministère de l'Environnement
- *Définition* : Localisation et description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire.

ENS : Espaces Naturels Sensibles

- *Naissance* : 1995
- *Définition* : Périmètre sur lequel le département met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public
- *Régime juridique* : Articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme ; Circulaire n° 95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.
- *Régime juridique* : article L211-2, R211-12, R211-14 du Code Rural

Le détail des périmètres concernant votre commune est précisé dans une fiche en annexe

Périmètres et zones d'inventaire : Commune d'Ommeray



NOTICE DE LECTURE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologiques en vis à vis. *De la gauche vers la droite on a :*

Le lieu-dit et le type de milieu : cette colonne comporte les noms propres des lieux-dits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

Le patrimoine naturel : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombre de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuelle et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposés toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

L'intérêt écologique : cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

Sans intérêt remarquable (en blanc) : ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie...)

Intérêt Local (en jaune) : ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques ...). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes, d'où leur intérêt.

Intérêt Parc (en vert) : ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leur rareté leur confère donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

Intérêt Régional (en rouge) : ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

Intérêt National ou International (en violet) : ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voire international (ex : mares salées, prairie à courlis cendré ...).

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA COMMUNE D'OMMERAY

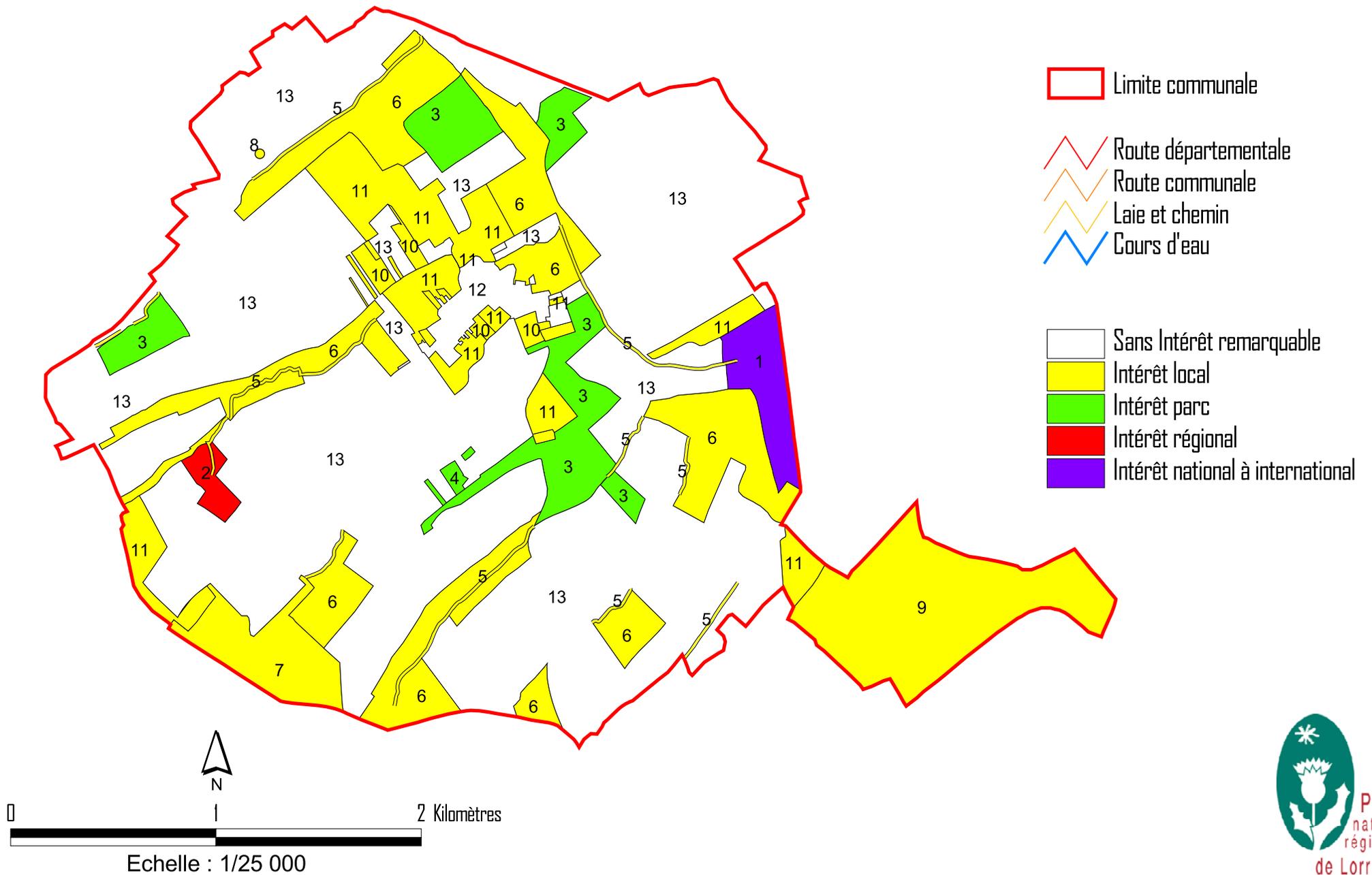
Lieu-dit et type de milieu	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et potentialités du milieu.	Intérêt écologique
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Etang et roselière</p> <p>Etang d'Ommeray</p>	<p>L'avifaune présente sur cet étang est riche, on y trouve de nombreux canards en hiver comme la Nette rousse ou le Canard souchet. On peut aussi y rencontrer des oiseaux comme le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), le Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ou encore le Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>), qui lui, a déjà niché autour de cet étang. Ces trois oiseaux sont protégés au niveau national et européen.</p> <p>A noter la présence de la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) elle aussi protégée au niveau national.</p> <p>En été, à la nuit tombée, il n'est pas rare d'observer le Vespertillon de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>), chauve_souris protégée au niveau national et européen, venir chasser au dessus de l'étang.</p> <p>La flore est aussi intéressante puisque la Renoncule de Rion (<i>Ranunculus rionii</i>), qui est protégée au niveau régional, a déjà été signalée.</p>	<p>Au-delà de sa taille et de sa quiétude, l'intérêt de cet étang est lié à sa roselière. Une attention toute particulière devra être apportée au maintien de celle-ci pour continuer à accueillir des espèces rares comme le Butor étoilé.</p> <p>D'autre part cet étang fait parti d'un ensemble de plusieurs étangs (Pays des étangs) ce qui facilite l'installation d'une faune très diversifiée.</p> <p>L'intérêt de cet étang a concouru à sa qualification en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de Type1 appelée « L'Etang d'Ommeray ».</p> <p>Cf : Fiche « Znieff », « Les chauves-souris de Lorraine », « La Rainette verte », « Les étangs ».</p>	<p>National à international</p>
<p style="text-align: center;">2</p> <p>Prairies remarquables</p> <p>La Favelle</p>	<p>Ces deux prairies sont très intéressantes au niveau de la flore. On y rencontre de nombreuses orchidées comme l'Orchis bouffon avec plus de 100 pieds recensés en 2004, ou encore l'Orchis à larges feuilles et l'Ophris abeille. Ces espèces sont de moins en moins fréquentes en Lorraine.</p>	<p>Des prairies de cette qualité sont de plus en plus rares en Lorraine surtout en plaine. En effet, l'intensification des pratiques agricoles tend à faire disparaître ces milieux. Ce patrimoine naturel de qualité doit être préservé ce qui n'est possible que par la pérennisation d'une gestion agricole durable sur ces parcelles.</p> <p>Cf. Fiche « Les Prairies naturelles », « Les Orchidées de Lorraine ».</p>	<p>Régional</p>

<p>3</p> <p>Prairies peu humides à humides et haies</p> <p>Les Terres blanches, Sud du Haut Pont, les Trembles</p>	<p>Le cortège floristique de ces prairies est assez varié, on y trouve des espèces assez rares en Lorraine. C'est le cas du Vulpin utriculé présent à plusieurs endroits sur la commune, mais aussi de la Luzule champêtre. D'autres espèces plus communes fleurissent ces prairies. Ces prairies parfois longées par des haies abritent une faune classique mais diversifiée avec des papillons comme le Fadet commun ou des oiseaux comme la Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>) et la Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>) toute deux protégées en France. Il est important de noter la présence dans ces prairies d'un petit oiseau le Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>) qui est en déclin un peu partout en France et qui est protégé au niveau national.</p>	<p>Un faible amendement de ces prairies et des pratiques agricoles plus extensives seront garantes de la préservation de ces milieux et des espèces floristiques qui s'y développent.</p> <p>Les haies apportent, quant à elles, le gîte et le couvert à de nombreux animaux, mais servent aussi de protection contre l'érosion des sols et apporteront de l'ombrage au bétail. Pour toutes ces raisons la préservation de ces haies et la création de nouvelles sont importantes.</p> <p>Cf. Fiche « La Bergeronnette printanière », « Le Tarier des prés », « Les Haies ».</p>	<p>Parc</p>
<p>4</p> <p>Vergers traditionnels, haies, bosquets</p> <p>Entre Houva et Les Prés des Pâquis.</p>	<p>Mirabelliers, quetschiers, cerisiers, pommiers et poiriers sont les principales essences de ces vergers. La végétation herbacée est composée d'espèces communes comme la Grande marguerite, la Colchique automnale, mais aussi d'espèces assez rares comme l'Ophrys frelon. Les haies et bosquets présents abritent la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) et la Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>) protégés nationalement. Le Lièvre d'Europe installe volontier son gîte dans ces vergers.</p>	<p>Cette zone occupe une petite surface mais elle est intéressante pour sa diversité. Ces milieux sont propices à la faune, toutefois, ils sont assez isolés au niveau des terres cultivées. L'idéal serait qu'ils soient entrecoupés de prairies avec des haies pour être plus attractif pour la faune.</p> <p>Cf. Fiche « Les vergers traditionnels », « La Pie grièche écorcheur », « Le Lièvre ».</p>	<p>Parc</p>
<p>5</p> <p>Ripisylve</p> <p>Le long des cours d'eau</p>	<p>Ce linéaire est principalement composé de Saules mais on y trouve aussi l'Aubépine monogyne, l'Iris faux-acore et la Pétasite officinale. Le long des cours d'eau on rencontre des oiseaux comme la Rousserole verderolle (<i>Acrocephalus palustris</i>) protégée en France et des libellules avec l'Agrion élégant et le Calopteryx éclatant.</p>	<p>Au-delà de leur intérêt pour la faune ces ripisylves permettent également le maintien des berges et limitent la pollution des cours d'eau par les cultures voisines. Il est donc très important de les conserver, voire de les renforcer.</p> <p>Cf. Fiche « Le cours d'eau et sa ripisylve », « Libellules de Lorraine ».</p>	<p>Local</p>

<p>6</p> <p>Prairies peu humides et haies</p> <p>Epars sur la commune</p> <p>Le long des cours d'eau</p>	<p>Malgré l'absence d'espèces remarquables, la végétation rencontrée est relativement diversifiée. On trouve des espèces comme la Renoncule acre, la Centaurée jacée et la Reine des prés ou le Lychnis fleur de coucou dans les zones plus humides.</p>	<p>Ces prairies étant toutes réparties le long des cours d'eau, il serait intéressant de mettre en place des bandes enherbées sans fertilisation ni amendement sur une largeur d'au moins 6m pour limiter les risques de pollution des eaux. Cette action permettrait aussi le retour d'une flore plus diversifiée et aussi plus rare.</p>	<p>Local</p>
<p>7</p> <p>Forêt caducifoliée de plateau et zone de régénération</p> <p>Bois du Haut de la Croix.</p>	<p>Le Chêne sessile, le Charme, le Tilleul, l'Eglantier ou le Camérisier à balai, sont communs à ces milieux. Parmi la faune présente, on recense l'Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>), le Pic vert (<i>Picus viridis</i>), la Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>) et le Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>), tous les quatre protégés en France.</p>	<p>Cf. Fiche « Le milieu forestier ».</p>	<p>Local</p>
<p>8</p> <p>Mare</p> <p>Nord de la commune</p>	<p>Cette mare est un lieu de ponte pour quelques amphibiens comme la Grenouille verte (<i>Rana esculenta</i>), le Triton ponctué (<i>Triturus vulgaris</i>) et le Triton palmé (<i>Triturus helveticus</i>).</p>	<p>Cette mare est entourée de cultures, laisser une bande enherbée autour permettrait de limiter les risques de pollutions. D'autre part, cette mare a besoin d'être curer pour limiter le comblement naturel et un adoucissement des pentes des berges faciliterait les déplacements d'amphibiens.</p> <p>Cf. Fiche « Les Mares remarquable milieu de vie », « Le Triton ponctué ».</p>	<p>Local</p>

<p>9</p> <p>Forêt caducifoliée de plateau, forêt mixte de plateau et zone de régénération</p> <p>Bois Chanal</p>	<p>Les espèces présentes dans ce bois sont entre autres : le Chêne sessile, le Hêtre, le Pin sylvestre, l'Erable champêtre pour la strate arborée et l'Epiaire des bois, l'Euphorbe des bois pour la strate herbacée.</p> <p>Des amphibiens tels que le Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>), la Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) et la Grenouille verte (<i>Rana esculenta</i>) ont été rencontrés, ils sont tous les trois protégés en France.</p>	<p>La forêt caducifoliée comporte des trous d'obus qui sont utilisés comme gîtes ou lieu de reproduction par certains mammifères et amphibiens.</p> <p>Cf. Fiche « Les Grenouilles vertes ».</p>	<p>Local</p>
<p>10</p> <p>Vergers traditionnels et friches</p> <p>Haut des Vignes</p>	<p>La végétation herbacée est commune. La faune est représentée par le Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>) et le Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) protégés en France.</p>	<p>Les haies aux alentours sont peu nombreuses il existe donc peu de zones relais pour l'avifaune.</p>	<p>Local</p>
<p>11</p> <p>Prairies peu humides</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Aucun intérêt pour la flore n'a été relevé. On trouve des espèces très communes comme l'Achillée millefeuille, la Pâquerette ou le Pissenlit.</p>	<p>Ces prairies sont pour la plupart semées ou fortement fertilisées. Seules des pratiques agricoles moins intensives permettraient le développement d'une flore moins banale.</p>	<p>Local</p>
<p>12</p> <p>Zones urbanisées</p> <p>Village</p>		<p>Les prospections menées n'ont pas révélé la présence de chauves-souris en ces lieux.</p>	<p>Faible</p>
<p>13</p> <p>Terres cultivées.</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>La flore est très pauvre malgré la présence du Peigne de vénus, rare en Lorraine. Ces zones offrent des territoires de chasse pour le Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>), la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), le Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) tous trois protégés en France.</p>	<p>Face au déclin de la flore lié aux pratiques agricoles, un emploi plus modéré des traitements phytosanitaires serait à préconiser. Des haies pourraient être plantées pour palier à la monotonie du paysage et pour augmenter la richesse de ces grands ensembles surfaciques.</p> <p>Cf. Fiche « Les Plantes messicoles », « Le Busard cendré ».</p>	<p>Faible</p>

Carte des valeurs écologiques : Commune d'Ommeray





Le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)

Le sourcil blanc marqué permet de l'identifier. Il affectionne les prairies de fauche et les zones humides et également les haies. Il niche au sol. Migrateur, présent d'avril à septembre. Peu fréquent en Lorraine. Photo : F. Schwaab

La libellule déprimée (*Libellula depressa*)

Elle doit son nom à son abdomen fortement aplati, court et large, avec de petites taches jaunes sur les côtés, coloré de bleu ciel chez les mâles âgés, de jaune brun chez les femelles. Les 4 ailes portent une tache brun roux à leur base. Présente de la fin avril au début d'août. On remarque souvent les mâles, perchés sur un support au bord de l'eau.

Photo : AS.Chaplain



Le Pic épeiche (*Dendrocopos major*)

Le plus gros de nos pics bigarrés, son plumage est noir et blanc avec un croupion rouge. Habite les bois, les forêts, le bocage, les parcs et jardins. - Photo : J. Branciforti



Le Paon du jour (*Inachis io*)

Facilement reconnaissable avec ses ocelles sur fond rouge, c'est un des papillons les plus présents en Lorraine. Il se rencontre dans tout les milieux - Photo : AS. Chaplain



La Grenouille rousse (*Rana temporaria*)

Elle est de teinte très variable, généralement rouge brun, jaunâtre sans rayure sur le dos. C'est une espèce relativement terrestre, ses milieux de reproduction sont les étangs ou des mares, voire des fossés. - Photo : F. Reichert



L'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)

Hôte bien connu des parcs et des jardins, on le trouve également dans les bois et les forêts. Il est reconnaissable à sa grande queue et à son pelage roux. - Photo : B. Bischoff

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

Passereau robuste et ventru à plumage brun chamois strié sur le dessus et à ventre clair avec une petite huppe. Habite les champs, les pelouses et les cultures. Insectivore, elle est commune en Lorraine. - Photo A. Fatras





La Massette (*Typha latifolia*)

Grande plante vert-jaunâtre qui habite les bords d'étangs, de cours d'eau, les fossés et les roselières. Elle se caractérise par une inflorescence noire épaisse et dense. Commune en Lorraine. - Photo : Y. Bernard



L'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*)

Plante à sépales et pétales roses, le labelle large, brun foncé, velouté avec de petites bosses à sa base une aire centrale bleue ou violette bordée de jaunâtre ou verdâtre. Elle se développe sur terrains calcaires : friches, talus, bois clairs, pelouses. Assez rare en Lorraine – Photo : PnrL



Le Populage des marais (*Caltha palustris*)

Plante vivace en touffe, feuilles en cœur et fleurs jaune d'or très vif. Habite les prairies humides, les marécages et les bois frais. Assez commun en Lorraine – Photo : L. Jouve



L'Iris jaune (*Iris pseudacorus*)

Plante vivace à fleurs jaunes et à feuilles en glaive. Elle est commune dans les fossés, les marais, les prairies humides et les bords de rivières – Photo : PnrL



La Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*)

Plante vivace assez basse fleurissant en automne avant l'apparition des feuilles. Fleur rose à lilas pourpre. Habite les prairies humides - Photo :AS. Chaplain

Le Sureau noir (*Sambucus nigra*)

Arbuste de taille moyenne habitant les haies et les bois. Ses baies noires sont utilisées pour faire du champagne et de la gelée. Ses feuilles dégagent une odeur fétide qui le caractérise. – Photo : PnrL



La Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*)

Plante vivace à fleurs blanc-rose, commune des lieux humides, prairies, bords des ruisseaux, bords des routes – Photo : C. Dragone



ATLAS COMMUNAL D'Ommeray ANNEXES

Liste des espèces protégées sur la commune

Fiches espèces

Faune

La Rainette verte
Le Triton ponctué
Les Grenouilles vertes
La Bergeronnette printanière
La Pie grièche écorcheur
Le Tarier des prés
Les Libellules de Lorraine
Le Lièvre
Les Chauves-souris de Lorraine
Le Busard cendré

Flore

Les Orchidées de Lorraine
Les plantes messicoles

Fiches milieux

Les prairies naturelles
Le cours d'eau et sa ripisylve
Le milieu forestier
Les haies
Les mares remarquable milieu de vie
Le verger traditionnel
Les étangs

Fiches procédures / législation

Les Espèces protégées
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Organigramme de l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine

Liste des espèces protégées



Observées sur la commune d'Ommeray

Cette liste non exhaustive est réalisée à partir des inventaires effectués par et pour l'Atlas communal et des fiches ZNIEFF (Zone d'Intérêt Floristique, Faunistique et Ecologique), ENR (Espaces Naturels Remarquables) et NATURA 2000 (Protection Européenne basée sur les Annexes II et IV de la Directive Habitats). Elle peut à tout moment être complétée et sera réactualisée régulièrement.

Espèces végétales

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Renoncule de Rion	<i>Ranunculus rionii</i>	Protection régionale

Espèces animales

Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>	Protection nationale
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Protection nationale
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	Protection nationale Livre rouge tome I

Reptiles

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1

Dans le tableau Oiseaux, « Liste rouge » correspond aux oiseaux notifiés dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999)

Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Protection nationale
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Protection nationale
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Liste rouge
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrhula pyrrhula</i>	Protection nationale
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Protection nationale
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Protection nationale
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Liste rouge
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Liste rouge
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Protection nationale
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Liste rouge
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Directive Oiseaux Annexe II Liste rouge
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Directive Oiseaux Annexe II Liste rouge
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protection nationale
Corbeau freux	<i>Corvus frugileus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Protection nationale
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe II Liste rouge
Etourneau sansonnet	<i>sturnus vulgaris</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Protection nationale Liste rouge
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Protection nationale
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Directive Oiseaux Annexe II Liste rouge
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Directive Oiseaux Annexe II Liste rouge
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Protection nationale

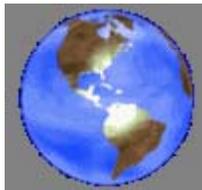
Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	Protection nationale Liste rouge
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Protection nationale
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Protection nationale
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protection nationale
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	Protection nationale
Hirondelle rustique	<i>Hirunda rustica</i>	Protection nationale Liste rouge
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Protection nationale
Locustelle tacheté	<i>Locustella naevia</i>	Protection nationale
Martinnet noir	<i>Apus apus</i>	Protection nationale
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Protection nationale
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protection nationale
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Protection nationale
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Liste rouge
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Protection nationale
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe II Liste rouge
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Protection nationale Liste rouge
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Protection nationale
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Protection nationale Liste rouge
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Liste rouge
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protection nationale
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Protection nationale
Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Directive Oiseaux Annexe II Liste rouge
Rémiz penduline	<i>Rémiz pendulinus</i>	Protection nationale Liste rouge
Rosignol philomène	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Protection nationale
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Protection nationale
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Protection nationale
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaeus</i>	Protection nationale
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinacea</i>	Protection nationale Liste rouge
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Protection nationale
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Protection nationale
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I
Tarier des près	<i>Saxicola rubetra</i>	Protection nationale Liste rouge
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Protection nationale Liste rouge
Tourterelle des bois	<i>Streptotelia turtur</i>	Directive Oiseaux Annexe II Liste rouge
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe II
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Directive Oiseaux Annexe II Liste rouge

Mammifères

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Livre rouge tome 1

Parc naturel régional de Lorraine
Logis Abbatial – Rue du Quai
BP35
54702 PONT-A-MOUSSON



Mission «Observatoire du patrimoine naturel »

Chargée de mission

Anne-Sophie CHAPLAIN : 03 83 84 25 36